
DÉCLARATION DU 11 MARS 2024

Nous demandons la pleine reconnaissance, à la hauteur des prestations fournies, des rôles essentiels de la paysannerie suisse et de ses engagements pour une production alimentaire durable et respectueuse de l'environnement et des animaux ;

Sur la base de cette déclaration, nos revendications :

1. Promotion d'une paysannerie productrice de bien alimentaires durables ;
Moyens :
 - a. Maintien de l'outil de travail sol (SDA) ;
 - b. Rechercher et développer de nouveaux moyens de lutte efficaces contre les maladies et les ravageurs dans le respect de l'environnement.

2. Nette augmentation des prix payés aux producteurs et qui ne situent pas en dessous des coûts de production ;
Moyens :
 - a. Mise en œuvre d'un observatoire de la formation des prix et transparence des marges de toute la filière ;
 - b. Une identification claire des pays de production et des modes de production ne correspondant pas aux standards environnementaux et sociaux suisses ;
 - c. Renforcer les outils de protection à la frontière (taxes, volumes, phases).

3. Stabilité de la politique agricole ;

4. Diminution des charges administratives
Moyens :
 - a. Une administration qui tient compte des avis exprimés par la base ;
 - b. Révision complète de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) à l'horizon 2030 visant la diminution drastique de la charge administrative tout en maintenant les objectifs de multifonctionnalité de l'agriculture ;
 - c. Renoncer à la plateforme Digiflux, adapter les normes et exigences de fumure (pendillards).

5. Lisser les distorsions des coûts de la main-d'œuvre entre les cantons.